

Projet de l'observatoire du programme de reconstruction post-séisme du Grand-Atlas – 2025

Termes de référence

Rédaction d'un rapport relatif à l'état d'avancement du programme de reconstruction post-séisme du haut-Atlas

Article premier : Objet

L'Observatoire du programme de reconstruction cherche à accompagner la dynamique du développement des territoires sinistrés à travers une analyse régulière de l'avancement des réalisations au niveau de sites fortement impactés par le séisme, et l'étude d'un nombre de volets éminents nécessitant une observation rigoureuse.

Les objectifs globaux de *Transparency Maroc* dans ce projet sont les suivants :

- Instaurer un mécanisme indépendant afin de garantir une utilisation transparente, éthique et responsable des ressources allouées à la reconstruction pour répondre efficacement aux besoins des communautés touchées par le séisme ;
- Contribuer à faire barrage aux éventuelles tentatives de détourner, à des fins privées, le projet de reconstruction et prévenir des risques dus à la mauvaise gouvernance et les procédures de gestion ;
- Élargir l'espace civique pour la redevabilité en mobilisant et encourageant la société civile dans le suivi du programme de reconstruction.

Les objectifs spécifiques de *Transparency Maroc*, peuvent se résumer comme suit :

- Recueillir l'information, l'analyser et la mettre à la disposition du public à travers la presse, les rapports et des rencontres citoyennes ;
- Contribuer, par l'information et la participation citoyenne à la mise en œuvre du programme de reconstruction dans le respect de la transparence et de la bonne gouvernance ;
- Sensibiliser le public et les parties prenantes aux enjeux de la gouvernance liés à la gestion des fonds alloués au projet de reconstruction ;
- Mobiliser et conduire le plaidoyer pour des solutions de reconstruction durables et favorables aux populations locales ;
- Promouvoir la participation de la société civile dans la prise des décisions liées à la protection de l'environnement dans le programme de reconstruction post-séisme ;
- Faire face à toute déviation ou corruption possible dans ce programme ;
- Formuler des recommandations à partir d'une observation concrète de terrain.

Article 2 : Finalité de la prestation

Le consultant est chargé de la supervision des données collectées par les enquêteurs et la rédaction du rapport sur l'état d'avancement du programme de reconstruction. Il est tenu de répondre à des exigences relatives à un contenu spécifique, une population cible et une chronologie particulière, liée à la programmation contractée avec le bailleur de fonds.

La prestation objet de ces TDR s'inscrit dans le cadre des objectifs de l'observatoire et des missions qui lui incombent tels qu'ils sont décrits dans l'article premier.

Article 3 : Portée de la prestation

La prestation relative à la validation des données collectées par des enquêteurs et la rédaction du rapport sur l'état d'avancement du programme de reconstruction porte principalement sur :

1. La rédaction d'un rapport qui décrit la situation dans les zones sinistrées au terme de l'année 2025, deux ans après le lancement du programme de reconstruction.
Ce rapport portera sur un diagnostic actualisé des principaux volets de reconstruction, une analyse de la situation des projets menés et de la perception des bénéficiaires quant aux principaux apports du programme, et manquements notoires qui nécessitent des réflexions profondes de la part des responsables du programme.
2. La supervision des données collectées au niveau d'un nombre de sites qui seront sélectionnés en commun accord avec les responsables de TM et le collectif des associations locales partenaires du projet.
Ces données portent sur les volets saillants et nécessitent un niveau de performance que la présente prestation est tenue d'assurer, en étroite concertation avec les responsables de TM. Elle est appelée, également, à attirer l'attention des gestionnaires du projet sur les anomalies majeures et à garantir la fiabilité des informations collectées.
3. L'animation de focus-groupes visant à ressortir des données qualitatives à même d'enrichir les connaissances autour des réalisations étatiques et les projets envisagés dans le cadre de la reconstruction.
Il s'agit, ici, de „modérer“ un focus groupe envisagé à Rabat, pour définir les données qualitatives et les perceptions des responsables à l'égard de la reconstruction.
4. L'encadrement de la rédaction de Transparency news et la réalisation d'un article synthétisant les résultats du rapport.
Cette revue est un produit exclusif de TM auquel contribuent les experts de l'association, chacun selon ses domaines d'expertise et son profil.
Des exemplaires de la revue seront mis à disposition du consultant et discutés lors des réunions de cadrage et d'instruction.

Article 4 : Engagement du consultant

Le consultant s'engage à :

1. **Élaborer le rapport :**

Le rapport doit s'inscrire dans la continuité du premier « *Rapport d'observation citoyenne - Période septembre 2023 – octobre 2024* », publié en décembre 2024, et inclure tout le développement intervenu et de contenir une revue des principales réalisations de l'État depuis sa publication et les sources bibliographiques utilisées.

Le consultant aura à sa charge le travail de rédaction d'un rapport sur l'état d'avancement du programme de reconstruction, et qui devra mettre en lumière toutes les conclusions dégagées au courant des travaux organisés par l'Observatoire.

Le rapport, qui présente la finalité de la consultation, reposera sur les objectifs du projet, et sera structuré en commun accord avec les responsables de TM, par un canevas qui reprend l'essentiel des considérations à ne pas perdre de vue, notamment celles qui vont surgir ou apparaître à l'occasion des investigations et rencontres thématiques envisagées et qui permettront d'argumenter l'ensemble des conclusions qui seront dégagées.

Des réunions régulières de cadrage seront tenues, selon un calendrier établi d'un commun accord, ou dans les locaux de *Transparency*, ou à distance en vue d'assurer au rapport, une qualité maximale.

2. Superviser la collecte de données :

Le consultant est tenu de veiller à la qualité des informations et données recueillies et de coordonner avec le prestataire chargé de l'élaboration de la plateforme informatique destinée à l'enregistrement des données afin de mettre en relief les dysfonctionnements du programme de reconstruction à travers des statistiques fiables relatives au nombre des habitations détruites partiellement ou totalement, du nombre de tentes encore érigées, les chiffres relatifs au relogement, aux infrastructures publiques, etc. Les enquêteurs chargés de la collecte seront sélectionnés par TM et formés par les deux prestataires cités ci-dessus.

Le travail du traitement des données sera fait par un cabinet spécialisé, et supervisé par le consultant en vue d'assurer une cohérence d'ensemble et appuyer l'Observatoire de TM dans son plaidoyer.

3. Tenir un focus groupe avec les représentants des institutions publiques.

Ce focus groupe, sera organisé avec les responsables des principaux départements ministériels, des agences et établissements publics et les acteurs politiques impliqués dans le programme de reconstruction. Il permettra de dégager les principaux éléments d'analyse relatifs au séisme, ses répercussions et aux mesures entreprises depuis le début pour atténuer ses impacts. L'ensemble des avis et positionnements feront l'objet d'une analyse détaillée à insérer dans le rapport et serviront de base aux questionnaires envisagés et à la démarche des enquêteurs. Le choix des sites prioritaires, en relation avec les acteurs associatifs locaux permettra d'assurer un maximum de performance.

5. L'encadrement de la rédaction de *Transparency news* et la réalisation d'un article synthétisant les résultats du rapport relatif à l'état d'avancement du programme.

Le choix des thématiques de chaque article peut se faire éventuellement en concertation entre les responsables de TM et le consultant.

Article 5 : Calendrier de la prestation

Action	Date prévisionnelle de réalisation
Signature du contrat	2 ^{ème} semaine septembre
Tenue du focus-groupe	4 ^{ème} semaine septembre 2025
Formation des enquêteurs	1 ^{ère} semaine octobre
Supervision de la collecte de données	Octobre 2025
Élaboration du rapport relatif à l'état d'avancement du programme	3 ^{ème} semaine novembre
Encadrement publication Transparency news + Article de synthèse	4 ^{ème} semaine novembre 2025

L'ensemble de ces actions feront l'objet d'une instruction de la part de TM en vue d'en assurer la qualité requise. Le consultant s'engage à prendre en compte les remarques émises et les intégrer dans le travail qui lui incombe dans les délais qui seront communiqués par TM.

Chronogramme :

	Juil		Août				Sept				Oct				Nov				Déc				
	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	
Signature du contrat																							
Tenue du focus-groupe																							
Formation des enquêteurs																							
Supervision de la collecte de données																							
Élaboration du rapport relatif à l'état d'avancement du programme																							
Encadrement publication Transparency news																							

Article 6 : Budget et modalités de paiement

1. Le budget alloué à cette prestation est de 87.000,00 MAD* TTC, pour une durée de quatre mois, à compter de la date de signature du contrat entre TM et le consultant retenu.
2. Les prestations de formation et d'animation des focus-group sont rémunérées dès leur réalisation selon le barème inséré dans le contrat et dans le budget de l'Observatoire.
3. La rémunération du travail de rédaction du rapport relatif à l'état d'avancement du programme de reconstruction se fera en fonction des livrables prévus dans le contrat.
4. Toute demande de paiement d'une avance est conditionnée par la fourniture d'une caution bancaire
5. Les frais des déplacements du consultant et la rémunération des enquêteurs sont pris en charge par TM selon le calendrier et le budget global.

Article 7 : Droit d'utilisation

Protection des données à caractère personnel

Avec la digitalisation, la collecte de données à caractère personnel augmente et le risque potentiel d'utilisation abusive des données et d'erreurs dans leur traitement. Les consultants s'engagent à accorder une attention particulière aux droits à la vie privée et à la protection des données dans leur mission, conformément aux dispositions du Dahir n° 1-09-15 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 09-08 et du règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne, qui est applicable depuis mai 2018.

Étant donné que *Transparency Maroc* considère la protection des données à caractère personnel comme un droit fondamental, l'ensemble des consultants partenaires de l'association doivent à l'occasion de la collecte, du traitement, du stockage et de la destruction des données à caractère personnel, respecter les règles de cyber-sécurité en vigueur au *Maroc*

Droits d'utilisation

Les travaux et les données sont la propriété exclusive de TM. Le consultant s'engage à respecter ce droit conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 8 : Extrait du statut de *Transparency Maroc*

Le problème de l'éthique dans la vie publique est devenu, en cette fin, de siècle un des thèmes majeurs qui préoccupent l'opinion, aussi bien dans les pays du Nord que dans ceux du Sud. La corruption, définie comme l'une des formes de l'abus de pouvoir public ou social au profit d'un intérêt privé ou individuel constitue l'aspect le plus flagrant de ce problème.

La fondation d'une association marocaine de lutte contre la corruption répond à la gravité d'une situation où l'étendue du phénomène de la corruption, par-delà les limites du pillage direct ou indirect des revenus des citoyens, devient une véritable institution qui fait obstacle au développement économique et à l'instauration de rapports démocratiques.

La lutte contre la corruption s'inscrit ainsi dans le mouvement de défense des droits humains qui se développe dans notre pays, et qui traduit l'aspiration profonde de couches de plus en plus larges de la population à une citoyenneté véritable, responsable et digne, et à une démocratie authentique vécue au quotidien. Dans cette optique, *Transparency Maroc*, qui se définit comme organisation non gouvernementale, entend travailler en collaboration avec tout groupement, institution ou personnalité agissant sur un terrain identique ou connexe au sien, et qui partage l'objectif de lutter contre la corruption, à la condition essentielle que soit préservée l'indépendance de *Transparency Maroc* par rapport à toute institution économique, politique ou idéologique, publique ou privée.

Article 9 : Souscription aux valeurs éthique de TM et HBS

Le consultant est tenu de souscrire aux valeurs de *Transparency Maroc* et HBS et les mettre en application, en vue de contribuer à la réalisation la mission visant à combattre la corruption sous toutes ses formes.

Il est tenu de :

1. Condamner tout type de corruption ;
2. Respecter les lois, les méthodes de travail imparties et les structures administratives et élues ; et éviter les parties qui peuvent favoriser des tentatives de corruption ;
3. Documenter le service fait, de manière transparente pour être contrôlable à tout moment (archivage, partages de documents, correspondances, ...etc).

Article 10 : Conformité avec les lois et législations en vigueur

L'expert externe est tenu de disposer de l'ensemble des traces d'identification fiscale, être en règle avec la direction des impôts, la CNSS et l'ensemble des lois et règlements relatifs à l'exercice des études stratégiques et au code du travail. **Il est tenu de présenter une déclaration de régularité fiscale avec son dossier de candidature.**

Article 11 : Prérequis

Pour réaliser sa mission, le consultant est tenu de faire preuve d'une compétence professionnelle en relation avec l'objet du contrat, en citant régulièrement les sources des données statistiques ou documentaires contenues dans le rapport relatif à l'état d'avancement.

Il doit être conscient des contraintes du terrain, notamment les zones rurales, concernées majoritairement par le projet.

Le consultant est tenu, également, de disposer de l'ensemble des ressources humaines, outils techniques exigés pour ce genre de prestations.

La candidature doit être transmise à l'adresse suivante : contact@transparencymaroc.ma ou par poste à l'adresse : 28, Rue Oum Errabia, Agdal, Rabat – CP 10.090 (le timbre de la poste faisant foi), et ce avant le 3 septembre 2025, à minuit.

Liens

Transparency Maroc : <https://transparencymaroc.ma/>

Lien du rapport de 2024 « *Rapport d'observation citoyenne - Période septembre 2023 – octobre 2024* » : <https://transparencymaroc.ma/rapport-de-lobservatoire-du-programme-de-reconstruction-post-seisme-du-grand-atlas/>